



L'association Darna France est reconnue d'intérêt général. A ce titre, les dons en sa faveur ouvrent droit à une réduction fiscale, conformément aux conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

A. QU'EST-CE QUE LA RÉDUCTION FISCALE ?

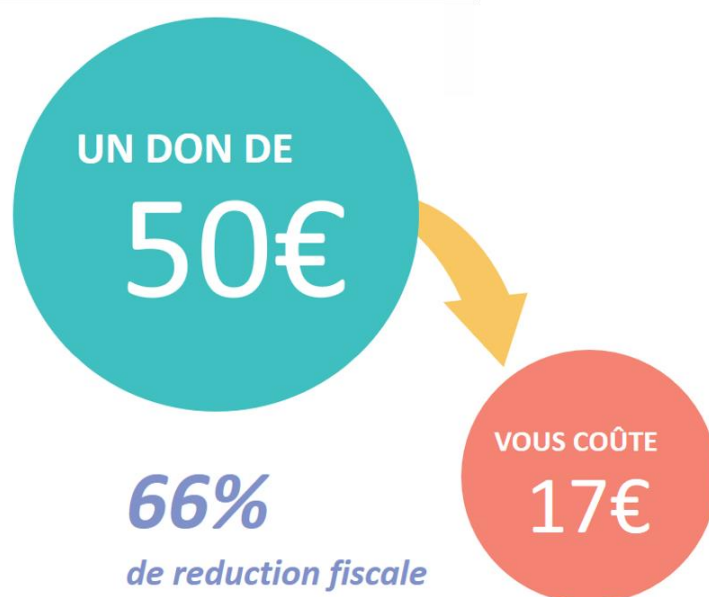
La réduction fiscale est un avantage fiscal, permettant de déduire une partie de votre don de votre IR (impôt sur le revenu).

Afin de justifier de cette réduction fiscale, vous recevrez chaque année un reçu fiscal de la part de Darna France comprenant l'ensemble de vos dons effectués au cours de l'année.

Depuis janvier 2013, la Direction Générale des impôts permet de déclarer les dons sans obligation de fournir conjointement à la déclaration de revenus, le reçu fiscal prouvant le montant du (ou des) don(s). Toutefois vous devez conserver votre reçu fiscal pendant 3 ans.

Chaque don (ponctuel ou régulier) donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Par exemple, un don de 50€ vous coûtera in-fine uniquement 17€, après déduction de 33€ (66% du montant du don).



Si vous êtes une entreprise, vous pouvez déduire 60% du montant de vos dons de votre IS (impôt sur les sociétés), dans la limite de 20000€ ou 0,5% de votre chiffre d'affaires.

La réduction d'impôts sur les éventuels montants excédant les plafonds peut être reportée sur les 5 années suivant l'année du don.

B. COMMENT REMPLIR SA DÉCLARATION D'IMPÔT APRÈS UN DON

Pour remplir votre déclaration d'impôts après un don à l'association Darna France, il suffit d'indiquer sur la ligne 7UF la somme du montant des dons versés.

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 521 €)	7UD	
- Dons et cotisations versés aux partis politiques	7UH	
- Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général...)	7UF	

Report années antérieures

2008	2009	2010	2011	2012
7XS	7XT	7XU	7XW	7XY

C. POURQUOI FAIRE UN DON À DARNA FRANCE ?

Faire un don à Darna France, c'est d'abord un soutien précieux à nos actions en faveur des enfants sans soutien familial. C'est aussi un moyen pour le donateur de bénéficier d'avantages fiscaux.

D. COMMENT FAIRE UN DON À DARNA FRANCE ?

Il est possible de faire un **don ponctuel** au profit de Darna. Cela contribuera à financer l'ensemble de nos actions. Pour continuer de mener à bien toutes nos actions en faveur des enfants nous avons besoin du soutien de chacun. Il n'y a pas de petit don, chaque don compte.

Par ailleurs, le **parrainage** est un don régulier en faveur de l'association Darna. En parrainant une maison Darna, vous parrainez tous les enfants qui y sont accueillis. Les enfants de Darna sont accompagnés sur une durée de 10 à 15 ans. La régularité d'un soutien mensuel permet donc de mieux accompagner notre mission auprès de ces enfants et de planifier nos actions dans la durée. Le parrainage contribue à assurer la sécurité financière indispensable à une action de développement sur le long terme. Il permet de participer de près à un projet à taille humaine, concret et indispensable à des enfants en grande difficulté. En plus de la location de la maison et du salaire du personnel, il parrainage permet de couvrir les besoins quotidiens des enfants accueillis : nourriture, vêtements, soins médicaux, scolarité, loisirs, etc.

Il est possible de donner par :

- par CB via [helloasso](#),
- par virement IBAN FR76 1010 7001 7100 7130 7159 835
- ou par chèque à l'ordre de Darna France, 44 avenue des peupliers, 94000 Créteil

Pour toutes demandes d'information, vous pouvez nous envoyer un message via le [formulaire de contact](#). Nous sommes également à votre disposition pour répondre à toutes vos questions par téléphone : **+33 (0)7 56 81 61 08** ou par email : contact@darnafrance.com.